

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI SUR LES FALSIFICATIONS DES DEN-  
REES ALIMENTAIRES—*Suite.*

- M. Armstrong—Voudrait savoir si les agents du département du Revenu ont le droit de prélever échantillons chez marchands de gros—6454.
- Hon. Templeman—Aussi bien que chez les détaillants—6455; l'étiquette "mélange" ne garantit qu'autant que les articles vendus ne contiennent pas d'ingrédients nuisibles—6455.
- M. Cockshutt—Le bulletin du département constate que les fraudes les plus nombreuses sont sur sucre et sirop d'érable—6456; le fabricant évite l'inspection—6457; c'est sur le détaillant qu'on tombe—6457; ce n'est pas juste—6457.
- Hon. Fisher—Les cultivateurs eux-mêmes demandent inspection sévère—6457; ce ne sont pas eux qui falsifient mais les gros marchands qui revendent aux détaillants—6457.
- M. Daniel—Cas d'un détaillant Van Wart condamné pour n'avoir pas exigé de son vendeur la garantie exigée par la loi—6458; le moins c'est que les détaillants soient prévenus que cette garantie est nécessaire—6458.
- M. Gunn—Aucun cultivateur ne consentira à donner une garantie que son sirop est pur—6458; il considérera la demande seule une insulte—6458.
- Hon. Fisher—Département a plus d'indulgence pour détaillant que pour fabricant—6458; jamais puni à première offense—6458.
- M. Ganong—Eloge des frères Van Wart—6459; difficultés de trouver le frelateur—6460; impossibilité d'avoir tout un wagon de sucre garanti—6460; aussitôt travaillé la loi oblige de le marquer "composé"—6460; alors impossible de le vendre—6460.
- Hon. Fisher—Le sirop pur peut se conserver d'une année à l'autre sans être travaillé—6460.
- M. Wright—Vend du sucre d'érable pur toute l'année durant—6462.
- M. Sproule—Avait prévu dans le temps que les rapports des analystes d'Ottawa ne seraient pas acceptés—6462; cette modification à la loi lui donne raison—6462.
- Hon. Templeman—Cinq analystes locaux: Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto et Victoria—6462.
- M. R. L. Borden—Le laboratoire d'Ottawa a pour effet de leur enlever toute chance d'honoraires—6463.
- Hon. Templeman—Economie—6463.
- M. Taylor—Avec cette loi on découvre toutes les falsifications—6463; mais on ne punit personne—6463; curieuse circulaire—6464; il suffit de marquer "mélange" et tout passe—6464; trop de faiblesse—6464.
- Hon. Templeman—Les uns se plaignent que la loi est trop sévère—6465; les autres qu'elle ne l'est pas assez—6465; ministre essaie de garder un juste milieu—6465; effet moral de la publication des délits de falsification—6465.
- Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—6466.  
Sanctionné—8221.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DU FONDS DE PREVOYANCE DES EM-  
PLOYÉS DE L'I.C.R. ET DU CHEMIN DE  
FER DE L'I.P.-E.

- Hon. Emmerson—Dépose bill (n° 68) pour établir fonds de prévoyance pour employés du chemin de fer I.C.R. et I.P.-E.—1551.
- 1re lecture—1551.  
2e lecture—3000.  
En comité—3000.  
Article 2—Interprétation—3000.
- Hon. Emmerson—Propose ajouter "garçons de service des wagons officiels du gouvernement"—3000.
- Hon. Emmerson—Propose que pour employés I.C.R. qui ont été sur chemins de fer achetés ensuite par l'Etat, le temps fait sur ces chemins avant achat soit compté—3000.
- Hon. Foster—De cette façon, nous accordons, à même les recettes de l'I.C.R. des pensions pour travail fait pour d'autres compagnies qui n'ont pas contribué—3001.
- M. Fowler—S'étonne que les dispositions du bill soient restreintes aux employés mâles—3002; contraire à galanterie bien connue du ministre des Chemins de fer—3002.
- Hon. Emmerson—Pas de femmes employées à l'I.C.R.—3002.
- Hon. Haggart—Demande si employés du G. T.R. faisant service sur partie commune à I.C.R. et à G.T.R. et aux terminus à Montréal auront droit aux avantages du bill—3004.
- Hon. Emmerson—Gouvernement paie sa part des salaires et c'est tout quant à ces employés—3004.
- Article 3—Définition du fonds—3006.  
Article 4—Contribution du gouvernement—3006.
- Hon. Emmerson—Propose en amendement que contribution du gouvernement devra être au moins égale à versement des employés—3006; d'après l'estimation des actuels, la contribution du gouvernement au cours du premier exercice sera environ \$55,000—3007; une centaine d'employés seront mis à la retraite pour cause de vieillesse le 1er avril prochain—3007.
- M. Fowler—La mise à la retraite de ces cent employés ne devrait pas être imputée au nouveau fonds—3000.
- Hon. Emmerson—Aurait préféré que fonds dépendit simplement et uniquement de versements du chemin de fer—3008; ce sont les ouvriers qui ont insisté pour participer—3008; ils préférèrent que le chiffre de la retraite soit plus élevé—3010.
- M. E. M. Macdonald—Demande que gouvernement étudie question de payer pension des employés qui vont être retraités incessamment—3010.
- M. Fowler—Demande si employés n'ont pas proposé que le gouvernement verse 2 pour 100 et employés 1 pour 100—3012.
- M. Blain—Demande si ces cent employés retraités seront remplacés—3012; s'il n'y en a pas qui ont obtenu avancément au cours des trois ou quatre dernières années—3012.
- Hon. Emmerson—Dans les 10 dernières années, les appointements de l'Intercolonial ont été relevés d'environ \$1,000,000—3013.